

# Le légaliste

## LU-CY

Annonce n° 1640  
Type Constitution de société  
Parution web 12/08/2025  
Parution print 12/08/2025 · Le Journal de Mayotte (ffff)

---

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/08/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LU-CY

Objet social : La prise de participation, directe ou indirecte, dans toutes sociétés, entreprises ou groupements, quels qu'en soient la forme et l'objet, par tous moyens, notamment par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscription d'actions, de parts sociales, ou autres valeurs mobilières ;L'animation de ses filiales, notamment par la définition de la stratégie du groupe, la participation active à la conduite de la politique de ses filiales, l'exécution de prestations spécifiques, administratives, juridiques, comptables, financières, immobilières, commerciales ou informatiques, ainsi que toutes prestations de services au profit de ses filiales ou participations ;Le contrôle, la coordination et l'animation des filiales, directement ou indirectement contrôlées ;Le conseil en gestion, en stratégie, en développement commercial, marketing ou

organisationnel, ainsi que toutes activités d'assistance technique, administrative ou financière aux entreprises dans lesquelles la société détient une participation ;

Siège social : 45 lotissement les 3 vall Majicavo lamir 97690 kougou.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Président : Mme ONGARETTO Lucie Nina, demeurant 45 lotissement les 3 vallées Majicavo lamir 97690 KOUNGOU

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et

les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote ; les actions du Cédant n'étant pas prises en compte pour le calcul de cette majorité. Immatriculation au RCS de Mamoudzou

---

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.